

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 32971

présenté par
M. Gouffier-Cha et Mme Vignon

ARTICLE 40

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

A l'alinéa 6, substituer aux mots :

« Ce montant minimum »

les mots :

« Le montant minimum mentionné au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.